



Commune de  
WITTISHEIM

## DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

MARDI 3 MARS 2020

### PROCES-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil Municipal du **mardi 3 mars 2020 à 19h**, en mairie, après convocation d'usage légale et mesures de publicité prévues par le Code général des collectivités territoriales en date du **27 février 2020**.

La séance est ouverte par M. le Maire, Christophe KNOBLOCH, qui salue les membres présents pour cette réunion :

- Marie-Madeleine AYDIN
- Hugnette BARONDEAU
- Jean-Marie BECK
- Justin FAHRNER
- Philippe FAHRNER
- Jean-Blaise FEIST
- Geneviève GROSSHENY
- Gaëlle HOUBRE
- Michèle LOUVEL
- Aude ROMILLY
- Edith SCHWAB
- Yolande SEYLLER
- Nicolas SIMLER
- Thierry WITWICKI

Absents excusés :

- Clothilde LOOS (arrivée à 20h au point 9), a donné pouvoir à Hugnette BARONDEAU,
- Francis SEYLLER (arrivé à 19h58 au point 9), a donné pouvoir à Nicolas SIMLER,
- Delphine WAEGEL a donné pouvoir à Aude ROMILLY.

Avant de démarrer la séance, M. le Maire demande à retirer un point à l'ordre du jour à savoir le point 11 « Présentation du rapport annuel – SMICTOM d'Alsace Centrale ». En effet, ce rapport n'étant pas encore réceptionné en Mairie, il ne peut être présenté lors de cette séance.

**Adopté à l'unanimité.**

## 1. APPROBATION ET SIGNATURE DU PV DU 14 JANVIER 2020

Le Procès-Verbal de la dernière réunion du Conseil a été adressé à l'ensemble des Conseillers qui lecture faite, sont invités à se prononcer sur les délibérés.

**Adopté à l'unanimité.**

## 2. DÉSIGNATION D'UN SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Conformément à l'article L.121-14 du code des communes, le Conseil Municipal doit désigner un secrétaire parmi ses membres, au début de chaque séance.

Thierry WITWICKI est nommé secrétaire de séance.

**Adopté à l'unanimité.**

### 3. ADOPTION DU COMPTE ADMINISTRATIF 2019

---

Rapporteur : Aude ROMILLY, Adjointe au Maire

#### 3.1. Compte administratif – budget principal

---

##### I. Fonctionnement

Recettes :	1 289 839,60 €
Dépenses :	987 663,53 €
Excédent de fonctionnement 2018 (c/002) :	1 448 455,59 €
<b>Excédent de fonctionnement 2019 :</b>	<b>1 750 631,66 €</b>

##### II. Investissement

Recettes :	372 058,99 €
Dépenses :	543 344,87 €
Déficit d'investissement 2018 (c/001) :	-206 434,00 €
<b>Déficit d'investissement 2019 :</b>	<b>-377 719,88 €</b>

Une présentation détaillée des dépenses et recettes, de fonctionnement et d'investissement inscrites au Compte Administratif 2019 du budget principal de la commune est effectuée au cours de la séance.

Mme ROMILLY fait le point sur les différences significatives entre le budget prévisionnel et le compte administratif au niveau des articles afin de les expliquer, mais précise que les chapitres sont quant à eux respectés, entre les 2 documents budgétaires.

M. Philippe FAHRNER demande un bilan global des dépenses et recettes liées à l'exploitation du plan d'eau pour l'année 2019. Mme Romilly lui répond que ce bilan a effectivement été réalisé et présenté en commission des finances. Il fait apparaître un solde négatif, comme pour les années précédentes. Les dépenses sont essentiellement liées au personnel recruté (saisonniers et maîtres-nageurs - 22.700 €) et les recettes sont issues des droits d'entrée (15.000 €) auxquels s'ajoutent les locations de la buvette et du Koba.

Après que le Maire a quitté la salle, l'adjointe Aude ROMILLY prend la parole et demande aux conseillers de procéder au vote du compte administratif de la commune.

**Adopté à l'unanimité des membres présents (le Maire s'étant retiré, il n'a pas pris part au vote).**

#### 3.2. Compte administratif – budget lotissement Gare 4<sup>ème</sup> tranche

---

Il est de même procédé à certaines explications quant aux dépenses, notamment pour la section investissement, inscrites au compte administratif.

##### I. Fonctionnement

Recettes :	237 878,34 €
Dépenses :	6 468,82 €
Excédent de fonctionnement 2018 (c/002) :	503 250,63 €
<b>Excédent de fonctionnement 2019 :</b>	<b>734 660,15 €</b>

##### II. Investissement

Recettes :	0,00 €
Dépenses :	0,00 €
Déficit d'investissement 2018 (c/001) :	- 232 388,00 €
<b>Déficit d'investissement 2019 :</b>	<b>- 232 388,00 €</b>

*L'adjointe détaille les dépenses de fonctionnement et d'investissement inscrites au Compte Administratif 2019 du budget du lotissement, qui concernent essentiellement la mise en place d'îlots de boîte aux lettres, ainsi qu'un raccordement au réseau d'eau.*

Après que le Maire a quitté la salle, l'adjointe Aude ROMILLY prend la parole et demande aux conseillers de procéder au vote du compte administratif de la commune.

**Adopté à l'unanimité des membres présent (le Maire s'étant retiré, il n'a pas pris part au vote).**

#### **4. ADOPTION DU COMPTE DE GESTION 2019 BUDGET PRINCIPAL ET LOTISSEMENT GARE 4<sup>ÈME</sup> TRANCHE**

Rapporteur : Aude ROMILLY, Adjointe au Maire

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2019 pour la commune et le lotissement de la Gare 4<sup>ème</sup> tranche,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan des exercices 2018 et 2019, celui de tous les titres de recette émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

- 1) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1<sup>er</sup> janvier 2019 au 31 décembre 2019 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- 2) Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2019 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- 3) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

**DECLARE** que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2019 par le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur n'appellent ni observation ni réserve de sa part.

**Adopté à l'unanimité.**

#### **5. LOTISSEMENT DE LA GARE – VENTE D'UN TERRAIN**

Rapporteur : Aude ROMILLY, Adjointe au Maire

Il est proposé que le Conseil Municipal autorise la vente par SAFTI du terrain situé dans le lotissement de la gare (4<sup>ème</sup> tranche) aux acquéreurs suivants :

Parcelle 1088/673, section 22  
Lot n° 10 - superficie de 5,47 ares  
A M. SIMON William et Mme LEHRY Marion, domiciliés 43c rue de Hilsenheim, 67600 Muttersholtz.  
Prix : 82 050 € net vendeur

*Mme ROMILLY précise qu'il s'agit du dernier lot en vente pour la 4<sup>ème</sup> tranche du lotissement de la Gare.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer les documents nécessaires à la vente de ce terrain.**

## 6. GIRATOIRE RD 210 – RÉGULARISATION FONCIÈRE AVEC LE CONSEIL DÉPARTEMENTAL 67

---

Rapporteur : Le Maire, Christophe KNOBLOCH

Le carrefour giratoire de la RD 210 en traverse de la Commune empiète pour partie sur la parcelle cadastrée en section 22 n°1008, propriété de la Commune. Cette emprise foncière pourrait être cédée à titre gratuit au Département du Bas-Rhin pour être intégrée à son domaine public, au titre de la voirie départementale.

Le conseil municipal est invité à se prononcer pour la régularisation foncière entre le Département du Bas-Rhin et la commune de Wittisheim relative à une portion de la parcelle cadastrée n° 1008 section 22, pour une surface de 7,37 ares. Cette portion de parcelle devant être incorporée dans l'emprise de la route départementale 210.

*Le Maire précise qu'il s'agit d'une demande du Conseil Départemental du Bas-Rhin. Cette cession faciliterait l'entretien du rond-point et de la voirie qui est une compétence départementale. Elle serait effectuée à l'euro symbolique.*

*M. WITWICKI demande si cette cession aura un impact quant aux plantations situées sur le carrefour giratoire. Le Maire lui répond que les agents communaux continueront l'entretien des espaces verts.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à signer l'acte de cession au Département du bien relevant du domaine public.**

## 7. ADHÉSION AU GROUPEMENT DE COMMANDE POUR L'ACHAT DE PAPIER DE REPROGRAPHIE

---

Rapporteur : le Maire, Christophe KNOBLOCH

Dans le cadre d'une démarche de mutualisation, le Conseil de la Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim s'est prononcé successivement en 2012 puis 2015, favorablement à la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de papier de reprographie.

Le marché actuel, issu du second groupement de commande arrive à terme le 31 mars prochain. Face aux résultats positifs de ce marché, notamment d'un point de vue financier, la Communauté de Communes propose de reconduire cette démarche.

Le nouveau marché prendra la forme d'un accord cadre, dont les prestations seront réalisées par l'émission de bons de commande.

Comme précédemment, il est proposé que la Communauté de Communes assure le rôle de coordonnateur du groupement et soit à ce titre notamment chargé :

- D'engager la consultation conformément aux dispositions du Code de la Commande Publique ;
- De procéder à la signature de l'accord cadre pour le compte des membres du groupement ;
- De s'assurer que les engagements financiers globaux (respect des minimums et maximums) sont respectés.

De même chaque membre du groupement sera quant à lui chargé :

- D'émettre les bons de commande en fonction de ses besoins ;
- De vérifier la bonne exécution des prestations ;
- De payer les prestations réalisées.

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur le projet de convention portant sur la constitution d'un groupement de commandes pour l'achat de papier de reprographie.

*Le Maire précise qu'un marché à bon de commande de ce type existe déjà. L'adhésion de la commune à ce marché a permis de faire des économies non négligeables sur la fourniture en papier.*

Vu les articles L.2113-6 et L.2113-7 du Code de la Commande Publique relatifs au groupement de commandes ;  
Vu les articles L.2123-1 et R.2123-1 du Code de la Commande Publique relatifs aux marchés à procédure adaptée ;  
Vu les articles L.2125-1, R.2162-2 et R.2162-13 et suivants relatifs aux accords-cadres exécutés par l'émission de bons de commandes ;  
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE la Commune à adhérer au groupement de commandes pour l'achat de papier de reprographie ;**
- **ACCEPTÉ les termes de la convention constitutive du groupement de commandes jointe à la présente délibération ;**
- **ACCEPTÉ que la mission de coordonnateur du groupement soit effectuée par la Communauté de Communes ;**
- **AUTORISE le Maire à signer le projet de convention constitutive de ce groupement et fixant ses modalités de fonctionnement, joint à la présente délibération.**
- **DESIGNE le Maire pour siéger au sein de la commission d'attribution.**

## **8. AMÉNAGEMENT DES ABORDS DE LA SALLE POLYVALENTE AVENANT – POSE D'UNE CLÔTURE RIGIDE ET D'UN NOUVEAU PORTAIL**

Rapporteur : Le Maire, Christophe KNOBLOCH

Dans le cadre des travaux d'aménagement des abords de la salle polyvalente, des travaux complémentaires aux marchés s'avèrent nécessaires.

Le lot n°3 « Aménagement paysagers » du marché de travaux, confié à l'entreprise Est Paysages d'Alsace, comprenait la mise en place d'un grillage agricole à l'ouest de la salle polyvalente, pour un coût de 18,60 € HT/ml, pour 160 ml au total.

Il semble opportun de revoir le type de grillage à mettre en place, afin d'assurer la pérennité de cette installation. Aussi, il est proposé l'installation d'une clôture rigide, dont le montant s'élève à 52 €/ml HT.

Par ailleurs, la pose d'un portail supplémentaire semble opportune, pour s'assortir avec le type de grillage posé. Il est précisé que l'ancien portail sera quant à lui réutilisé à un autre emplacement, sur les abords du stade de football. Le coût de ce nouveau portail est de 2 250 € HT.

*Le Maire apporte les compléments suivants : la pose de la clôture rigide entraîne bien évidemment une plus-value par rapport au grillage souple. Cependant, les économies ont été réalisées tout au long du chantier. En effet, le type de grillage qui se trouve à l'arrière de la bulle de tennis a été revu pour un modèle moins onéreux en comparaison de l'estimation initiale.*

*M. Philippe FAHRNER demande si le problème d'accès de Mme BAUMLIN a été réglé. Le Maire lui répond qu'une servitude de passage existe sur une des parcelles, lui permettant d'accéder à sa propriété.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité AUTORISE le Maire à signer cet avenant au marché.**

## 9. AMÉNAGEMENT DE LA RUE DES SŒURS - ATTRIBUTION DES MARCHÉS DE TRAVAUX

---

Rapporteur : Le Maire, Christophe KNOBLOCH

La consultation relative au marché de travaux a été lancée le 23 janvier 2020, avec un retour des offres demandé pour le 17 février 2020.

Ce marché se compose de 2 lots :

- Lot 1 : Voirie
- Lot 2 : Réseaux secs

M. le Maire présente l'analyse des offres qui a été effectuée par le maître d'œuvre à savoir le cabinet Schaller-Roth-Simler.

*Considérant le montant du marché, la Commission d'Appel d'Offre n'était pas dans l'obligation de se réunir. Pour chacun des lots, 3 entreprises ont remis une offre. Celles-ci ont été jugées au regard de la valeur technique pour 40% et du montant de l'offre pour 60%. Des négociations ont été également menées pour le lot voirie.*

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 17 voix pour et 1 abstention :

- VALIDE les résultats de l'analyse des offres ;
- RETIENT les offres suivantes :
  - \*Lot 1 « Voirie » attribué à l'entreprise Colas (Ostwald),  
pour un montant global de 193 501,67€ HT/232 202 € TTC, après négociation
  - \*Lot 2 « Réseaux Secs » attribué à l'entreprise Pontiggia (Horboung-Wihr),  
pour un montant de 88 821 € HT /106 585,20 € TTC
- AUTORISE le Maire à signer toutes les pièces du marché.

## 10. SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

---

Rapporteur : Aude ROMILLY, Adjointe au Maire

### 10.1. Foulées du sourire

---

L'association, créée il y a 3 ans, apporte dans un premier temps de l'écoute, du soutien et oriente les victimes de violence conjugale vers les structures les plus adaptées selon la situation. Dans certains cas, l'association apporte une aide financière et donne la possibilité à certaines victimes de quitter le domicile conjugal, en prenant en charge une caution et le 1<sup>er</sup> loyer. L'objectif étant que ces victimes soient à l'abris.

Pour atteindre ces objectifs, l'association a mis en place une permanence téléphonique depuis 2018, assurée par une bénévole retraitée. L'association a créé en janvier 2020 un poste salarié à mi-temps. En effet, la structure commence à être reconnue au sein du réseau d'aides aux victimes de violences conjugales et souhaite étendre son soutien en milieu rural. De ce fait, leur bénévole ne peut plus assurer seule la permanence.

Cette salariée est basée au sein de la Maison Kolb à Marckolsheim. Afin qu'elle puisse remplir ses missions dans les meilleures conditions (permanence téléphonique, rendez-vous physique, suivi de projets...), l'association sollicite une aide financière pour l'acquisition d'un ordinateur portable.

La commission finances, réunie le 26/02/2020, propose d'attribuer une aide financière de 300 € à l'association « Foulées du Sourire » dans ce cadre.

*Mme ROMILLY précise que les actions de l'association correspondent aux valeurs que l'équipe municipale a souhaité porter durant ce mandat, c'est pourquoi il est souhaité de donner une suite favorable à cette demande. Le coût de*

*l'acquisition de cet ordinateur serait d'environ 700 €, cette aide financière correspondrait donc à peu de chose près à la moitié du coût.*

*M. Philippe FAHRNER demande si d'autres organismes participent également dans ce cadre. Il lui est répondu que d'autres financements ont en effet été demandés, sans que l'on connaisse les suites. La Commune de Marckolsheim soutient l'association en lui mettant à disposition gratuitement un local pour ses permanences, au sein de la Maison Kolb.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, VALIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 300 € à l'association « Foulées du Sourire », pour l'acquisition d'un ordinateur portable.**

## **10.2. Groupe humanitaire Kelilal'INSA**

Ce groupe est formé de 6 étudiants de l'INSA, qui interviennent chaque année, dans le cadre d'un voyage à but humanitaire, au sein d'un site agricole du village de Kelilalina à Madagascar.

Les objectifs de leur voyage en 2020 seraient l'agrandissement du site d'une part et la construction d'une machine à décortiquer les grains de riz d'autre part. Les étudiants sollicitent une subvention pour boucler leur budget. En effet, leur budget global, qui comprend les transports et matériaux nécessaires sont chiffrés à 21 780 €.

La commission finances, réunie le 26/02/2020, propose d'attribuer une aide financière de 200 € au groupe humanitaire « Kelilal'INSA » dans ce cadre.

*Mme ROMILLY précise que ce groupe, formé de 6 étudiants, comprend une personne originaire de Wittisheim. Il leur a été demandé en échange de cette subvention, de faire un retour (projection d'un film, d'une exposition photo) à la suite de leur action.*

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 17 voix pour et une abstention VALIDE l'attribution d'une subvention exceptionnelle de 200 € au groupe humanitaire « Kelilal'INSA », pour l'organisation de leur voyage humanitaire 2020.**

## **11. COMPOSITION DU BUREAU DE VOTE DES ÉLECTIONS MUNICIPALES**

Rapporteur : le Maire, Christophe KNOBLOCH

Afin d'organiser les élections municipales qui se tiendront les 15 et 22 mars 2020, il est nécessaire de nommer les membres du bureau de vote pour chacun des 2 tours : un président, 1 assesseur titulaire par créneau horaire, 1 assesseur suppléant au minimum par créneau horaire et un secrétaire.

### **BUREAU DE VOTE – 1<sup>er</sup> TOUR – DIMANCHE 15 MARS 2020**

**Président :** Christophe KNOBLOCH, Maire  
**Assesseurs titulaires :** 1) Christophe KNOBLOCH  
2) Huguette BARONDEAU  
3) Nicolas SIMLER  
4) Aude ROMILLY  
5) Michèle LOUVEL

**Secrétaire :** Nicolas SIMLER

**Ouverture du scrutin : 8 heures / Fermeture du scrutin : 18 heures.**

## **PLANNING DE PRESENCE :**

Le bureau de vote est fixé comme suit, le Maire assurant l'ouverture :

<b>8 h 00 à 10 h 00</b>	1. Christophe KNOBLOCH 2. Michèle LOUVEL 3. Francis SEYLLER 4. Justin FAHRNER
<b>10h 00 à 12 h 00</b>	1. Thierry WITWICKI 2. Jean- Blaise FEIST 3. Philippe FAHRNER 4. Huguette BARONDEAU
<b>12 h 00 à 14 h 00</b>	1. Nicolas SIMLER 2. Clothilde LOOS 3. Marie-Madeleine AYDIN 4. Delphine WAEGEL
<b>14 h 00 à 16 h 00</b>	1. Aude ROMILLY 2. Jean-Marie BECK 3. Edith SCHWAB 4. Christophe KNOBLOCH
<b>16 h 00 à 18 h 00</b>	1. Yolande SEYLLER 2. Gaëlle HOUBRE 3. Michèle LOUVEL 4. Geneviève GROSSHENY

**Dénombrement du scrutin** : à partir de 18 heures. – 1<sup>er</sup> étage Mairie

**Scrutateurs** répartis en 3 tables.

Adopté à l'unanimité.

## **12. DÉCISIONS DU MAIRE**

- **Ecole** : Acquisition d'un nouveau vidéoprojecteur interactif pour la classe de CP (renouvellement de l'ancien devenu hors d'usage), coût = 1 240 € HT
- **Ecole** : Problème d'étanchéité de la toiture plate (au niveau de la jonction entre l'ancien et le nouveau bâtiment).  
Diagnostic et intervention par Soprassistance, coût = 765 € HT

*M. Philippe FAHRNER demande des précisions quant aux travaux réalisés. Mme LOOS lui répond que les réparations ont consisté au colmatage de fuites sur le liner.*

- **Terrain de pétanque** : Nivellement nécessaire car il n'est pas plan. La niveleuse étant sur place du fait des travaux des abords de la salle polyvalente, les travaux ont été confiés à l'entreprise Vogel, pour un coût de 1 918 € HT
- **Presbytère** : Interventions sur le conduit de fumée par l'entreprise Goerg, du fait d'infiltration d'eau. Remplacement d'une partie du tube et nouvelle sortie de toiture pour un coût de 1 875,12 € HT
- **SPA** : Insertion dans la revue de moyenne Alsace, distribuée au niveau des 140 communes couverte par cette section de la SPA. Coût = 145 €



### 13. COMMUNICATIONS/INFORMATIONS

---

- **SMICTOM** : le diaporama du projet « SMICTOM 2020 », qui reprend notamment les premiers résultats de la collecte de biodéchets a été envoyé aux conseillers avec la convocation au conseil municipal.
- **SMICTOM** : nombre de levées du bac gris  
Un outil sera à disposition de tous les foyers sur le site internet du SMICTOM pour consulter le nombre de levées effectuées.

*Mme Michèle LOUVEL demande si les bacs et sacs de tri de biodéchets sont toujours distribués en Mairie. Il lui est répondu que oui, ainsi qu'en déchetterie. Elle demande s'il est possible de communiquer à nouveau, par le biais d'un bulletin communal sur ce fait.*

- **Association LIVELY** : installation à Wittisheim de cette association carnavalesque.
- **Conférence CCRM** : arbres remarquables à la médiathèque de Wittisheim, vendredi 6 mars à 19h.

*Jean-Blaise FEIST indique que le parking de l'agence postale est souvent utilisé par des voitures de personnes qui pourtant ne se rendent pas à la Poste. Les agents vérifieront et le cas échéant, une solution pourrait être apportée en fonction.*

En cette dernière séance du mandat, le Maire prend la parole en souhaitant lister les projets menés depuis 2014 et démontrer le travail effectué au cours de ce mandat :

Patrimoine (bâtiments communaux, voirie, foncier, ...) :

- Agrandissement du parking de l'école (+12 places)
- Voirie de la rue Paul Scheffels
- Abords de la salle polyvalente
- Aménagement d'un carrefour entre un chemin de l'association foncière et la RD21
- Réaménagement du carrefour entre la rue des Roses et la rue du Cimetière
- Local multi associatif : remplacement des fenêtres et des volets roulants
- Ecole :
  - Pose de faux plafonds acoustiques dans les salles de classe de la maternelle
  - Rénovation de la cour
  - Mise en peinture des salles de classe de la maternelle
  - Transformation de l'ancienne salle informatique en salle de bricolage et de cuisine
- Club House FCW :
  - Extension pour les sanitaires PMR
  - Rénovation et mise aux normes du bâtiment
  - Rénovation totale des vestiaires et mise aux normes
- Rénovation et extension de la salle polyvalente
- Rénovation du presbytère
- Rénovation d'un logement communal au-dessus de l'école
- Remplacement de la chaudière de la Mairie
- Remplacement de la chaudière de l'ancienne Poste
- Remplacement du grillage du terrain de tennis
- Désamiantage du toit du Stahl
- Réalisation de la cour de la Maison Forestière
- Réfection d'une partie de la toiture de l'église
- Stabilisation d'une berge de l'étang de pêche
- Démarrage des études pour la rénovation et la mise aux normes de la Mairie
- Mise en conformité électrique des bâtiments communaux
- Acquisition d'une parcelle forestière
- Achèvement du trottoir de la rue du Ruisseau
- Acquisition de plusieurs parcelles agricoles
- Mise aux normes PMR de plusieurs passages piétons

#### Développement durable :

- Obtention des labels « Commune nature » (3 libellules) ; « Territoire de Commerce Equitable » ; « ApiCité »
- Mise en place de nids de cigognes
- Annualisation de l'Osterputz
- Opération le « Temps des Cerises » (achat groupé d'arbres fruitiers avec subventionnement communal)
- Bail environnemental sur 7 ha avec plantations de 35 arbres fruitiers
- Signature du bail avec le CSA – Rechenwaedel
- Plantation de haies (400 arbustes)
- Mise en place du jardin partagé
- Création d'une mare
- Approbation du plan d'aménagement de la forêt communale et création de 2 ilots de vieillissement favorables à la biodiversité forestière
- Réalisation / transformation de massifs floraux à base de plantes vivaces et graminées adaptées au changement climatique et économes en arrosage
- Mise en œuvre d'une politique d'achat éco responsable (producteurs locaux, commerce équitable, agriculture biologique)

#### Cadre de vie :

- Mise en place de toilettes sèches au Stahl
- Obtention de la 2<sup>ème</sup> fleur – label « Village fleuri »
- Rénovation de l'aire de jeux rue de Bergheim
- Mise en place de 3 abris bus
- Acquisition de défibrillateurs
- Mise en place et inauguration de la stèle Henri Bassompierre
- Sentier d'interprétation le long de la piste cyclable
- Acquisition du mobilier de la salle polyvalente
- Vente des terrains du lotissement de la Gare
- Démarrage des études de rénovation du cimetière
- Dotation de vidéoprojecteurs interactifs à l'école
- Poursuite / aménagement du cheminement piéton en sortie de village, vers Hilsenheim
- Mise en accessibilité des bâtiments communaux
- Renouvellement de l'aire de jeux à l'école
- Mise en place progressive de la démocratie participative
- Koba :
  - Baptême du plan d'eau : le « Koba »
  - Mise en place du bloc modulaire (maître-nageur et toilettes)
  - Nouvelle caisse d'entrée
  - Renouvellement de jeux
  - Mise en place d'une convention avec le Wake Parc
  - Raccordement des toilettes au réseau d'assainissement
  - Aménagement et délimitation du parking pour les automobiles
  - Création d'un cheminement piéton sécurisé jusqu'à l'entrée
  - Mise en place du passage piéton devant l'entrée
  - Multiplication des poubelles et des bancs
  - Réalisation du terrain de Beach volley
  - Mise en place du tri sélectif
  - Rajout de tables et bancs

#### CCRM :

- Remplacement progressif de l'éclairage public
- Réalisation de la piste cyclable entre Muttersholtz et le canal du Rhône au Rhin
- Extension du réseau d'éclairage public rue du Dockenfeld
- Travaux de restauration du cours d'eau du Rankgraben
- Entretien de la végétation du Quellgraben
- Réalisation du giratoire de l'entrée Ouest (direction Muttersholtz)
- Mutualisation des moyens
- Participation aux commandes groupées (papier, énergie)

Communication :

- Mise en place du Wettsa liaison (18 numéros)
- Mise en place du Wettsa mémo
- Evolution du Wetzer Blatt'l
- Facebook de la commune
- Vœux du Maire
- Vidéo de présentation de la commune

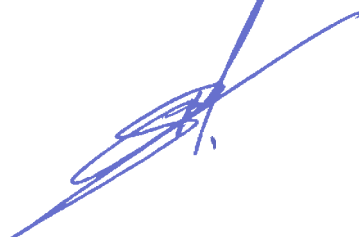
Le Maire remercie sincèrement et chaleureusement l'ensemble des conseillers municipaux cette collaboration et pour leur implication tout au long de ce mandat. Toutes les délibérations prises depuis 2014 n'ont pas toujours fait l'objet d'une unanimité, cependant chacun a pu faire part de son opinion, afin que les décisions soient prises avec comme objectif premier l'intérêt général.

**L'ordre du jour étant épuisé, plus aucune question n'étant soulevée, la séance prend fin à 20h45.**

Le secrétaire de séance,  
Thierry WITWICKI

A blue ink signature consisting of several overlapping loops and horizontal strokes.

Le Maire,  
Christophe KNOBLOCH

A blue ink signature with a long, sweeping horizontal stroke and several vertical strokes above it.